

Le nouveau dilemme humanitaire dans les conflits radicalisés : anciens paradigmes, nouvelles réponses ?

Professeur Philippe Ryfman, Professeur et chercheur associé au Département de Science Politique de la Sorbonne et au CESSP-Sorbonne, Université Paris I, Panthéon-Sorbonne

Depuis les années 1970, les problématiques humanitaires sont un des éléments-clefs de la vie internationale. Parmi les caractéristiques principales de l'action humanitaire contemporaine, trois s'en détachent : son adaptabilité, son caractère évolutif, l'existence d'un « système de l'aide » à l'échelle mondiale. Progressivement construit, il a vocation à se mettre en place – suivant des modalités variables – en situation de catastrophes naturelles ou de conflits armés.

Or, depuis le début du XXI^e siècle dans ce dernier cas – surtout dans les contextes d'affrontements radicalisés à forts enjeux politico-idéologiques religieux, ethniques – l'accès, l'impartialité et la présence même de tiers humanitaires [qu'ils soient d'origine non gouvernementale (organisations du Mouvement Croix-Rouge, Croissant-Rouge ou ONG) ou publique (avant tout les agences onusiennes spécialisées dans le domaine)] sont de plus en plus remis en cause par nombre d'acteurs politico-militaires locaux étatiques ou non. Les travailleurs humanitaires (nationaux comme internationaux) ainsi que les organisations auxquelles ils appartiennent sont, dès lors, confrontés à des refus d'accès massifs aux populations en nécessité d'aide, à des risques accrus d'instrumentalisation, et enfin à une détérioration accélérée des conditions de sécurité. Quand ils ne sont pas spécifiquement ciblés.

Autrement dit, ils font face à la négation d'un « espace humanitaire » autonome permettant une évaluation préalable des besoins, la mise en œuvre non discriminatoire de l'aide, le contrôle et l'évaluation de son impact, l'accès relativement libre aux victimes. Si ce concept d'« espace humanitaire » a été critiqué, la réalité de ces difficultés n'est pas niable. D'où des interrogations croissantes sur le sens, la portée et l'acceptabilité du geste humanitaire dans certaines zones géographiques : nord-est du Sri-Lanka (en 2009), territoires dominés par les milices islamistes shebab en Somalie, régions tribales pakistanaises, nord du Mali (de mars 2012 à février 2013), parties du territoire syrien contrôlées par les divers groupes rebelles depuis 2012.

Face à ces obstacles [qui pour certains ne sont pas totalement neufs dans l'histoire de l'humanitaire] les agences humanitaires se sont d'abord référées à un quadruple paradigme qui a structuré les réponses opérationnelles en cas de difficultés, depuis une quinzaine d'années.

- Négociations sans exclusivité avec tous les groupes et forces en présence, non seulement militaires, mais également politiques, sociétaux, claniques, économiques...
- Création de liens – sous des formes diversifiées – avec organisations et leaders communautaires afin d’obtenir la reconnaissance par les populations destinataires des avantages pour elles de l’aide. Dans une perspective d’optimisation de l’acceptabilité, mais aussi d’un renforcement de la sécurité des personnels et des installations, supposés bénéficier ainsi de la protection des populations soignées, assistées.
- Systématisation des politiques de nationalisation des personnels et de sélectivité dans le choix des nationalités des travailleurs humanitaires internationaux.
- Refus de principe [mais ayant connu diverses exceptions] d’une protection armée.

Or force est de constater l’épuisement progressif de ce paradigme. Dès lors, les réponses que les organisations humanitaires tentent d’élaborer afin de pouvoir continuer d’œuvrer sur le terrain auprès des populations sont incertaines et provoquent des dilemmes redoutables. Une énumération (non exhaustive) peut en être fournie :

- Faut-il dorénavant recourir sur le terrain à l’option unique de personnels nationaux ? Avec une double conséquence mal maîtrisée : le transfert du risque de sécurité des internationaux sur les nationaux, sans véritable réduction de celui-ci ; la perte de contrôle des programmes et le renoncement à toute évaluation fiable de leur déroulement ainsi que de leur impact, du fait de l’impossibilité de les faire analyser par des tiers extérieurs.
- La généralisation – *a fortiori* lorsqu’elle est exercée sous la contrainte – du recours à des organisations dites « *partenaires* » locales fréquemment sans véritable choix et avec des risques identiques, outre des surcoûts parfois d’ampleur.
- La pratique – devenant facilité – du pilotage à distance (ou *remote control*) des programmes, avec – en sus des risques précédents – celui à moyen terme d’un « *effet drone* ».
- L’acceptation pour demeurer sur le terrain ou y être admis d’exigences imposées par des acteurs locaux politico-militaires, entrant de plus en plus en collision avec les principes humanitaires et les normes fonctionnelles des organisations (discriminations ethniques ou de genre, non application de certaines techniques ou pratiques médicales, soins à fournir suite à l’application de dispositifs pénaux du type *charia*...).
- La mise en place pour des motifs de responsabilité juridique d’employeur et assurantielle (jurisprudence dite « Karachi ») de mesures de protection de type para-militaires avec le concours de sociétés de sécurité ou de sociétés militaires privées.

- Le renoncement aux normes du droit international humanitaire parce que son application est refusée ou contestée par les protagonistes.
- Le choix du retrait ou de la non intervention, pouvant conduire à l'abandon et la non-assistance à des populations en danger.

*

Ces changements de contexte dans certains conflits armés vont imposer – à marche forcée – une transformation des procédures et dynamiques d'intervention. Le rééquilibrage planétaire dû à la montée en puissance des pays émergents et au basculement vers l'Asie de l'axe du monde y contribue aussi. La tendance à une « planétarisation » des organisations et des personnels en porte déjà la marque. La traditionnelle projection humanitaire du Nord vers le Sud n'est déjà plus qu'un mode opératoire parmi d'autres. Les ONG et les sociétés de Croix-Rouge ou Croissant-Rouge de nations émergentes et du Sud deviennent les « agences leaders » sur certaines crises.

Si une haute priorité doit être donnée à un retour aux fondamentaux, c'est-à-dire un humanitaire de préférence non gouvernemental, impartial, neutre, indépendant, subsidiaire et responsable au service des populations, les nouveaux dilemmes sont loin de ne concerner cependant que les organisations d'origine occidentale. C'est l'ensemble de la communauté humanitaire qui est interpellée et les agences vont devoir les trancher, et vite. Même si certains des choix à faire s'avèreront douloureux.

Références

P. Ryfman., *Une Histoire de l'humanitaire*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 2008.

P. Ryfman., "Crises of Maturity and transformation in French NGOs" in : Karl Blanchet et Boris Martin, "Many reasons to Intervene : French and British Approaches to Humanitarian Action", Hurst and Columbia University Press, London and New-York, 2011.

C. Abu-Sada (dir.), *Dans l'œil des autres. Perception de l'action humanitaire et de MSF*, Médecins sans Frontières, 2011, 205 p.